



CONSEIL COMMUNAL DE MIES

Extrait de procès-verbal

Dans sa séance du 6 décembre 2017, le Conseil communal de MIES

- **décide** d'approuver le préavis No 11/2017 relatif au budget 2018 tel que présenté par la Municipalité.
- **décide** d'autoriser la Municipalité à recourir à un emprunt maximum de CHF 10 millions, étant entendu que l'emprunt en question pourra être sollicité par tranches, à un montant et à un rythme laissés à l'appréciation de la Municipalité jusqu'à la fin de la présente législature.
- **décide** d'actionner la clause de sauvegarde du DISREN.

Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil communal.

Mies, le 6 décembre 2017

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis PHILIPPIN

Gnilane SAGNA